PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

2023 – 2025

FEMMES

HOMMES

La Région Grand Est

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PLAN D'ACTIONS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE REGIONALE

Axe 1 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Axe 5 : Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Axe 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Axe 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé

Axe 3 : Structurer le réseau des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes

Axe 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LE GRAND EST

Axe 1 : Favoriser et encourager la place des femmes dans le milieu sportif

Axe 2 : Encourager l'égalité et la mixité auprès des publics jeunes

Axe 3 : Agir pour une meilleure prise en charge de la santé des publics vulnérables

Axe 4 : Valoriser les femmes dans le milieu culturel

Axe 5 : Développer des partenariats internationaux autour de l'égalité femmes-hommes

Axe 6 : Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat

CONCLUSION

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Un engagement volontariste de la Région Grand Est en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, élément constitutif du bloc de constitutionnalité, affirme dans son article 6 que *« tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents »*. Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été réaffirmé par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, et trouve à s'appliquer tant dans l'accès aux emplois publics que dans le traitement tout au long de la carrière. L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et pour tous et constitue une valeur capitale pour la démocratie.

Toutefois, des études réalisées par différentes institutions (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, Institut national de la statistique et des études économiques, etc.) ont mis en évidence au fil des années que des situations d'inégalités de traitement entre les femmes et les hommes subsistent au sein de la fonction publique.

Face à ce constat de décalage entre le cadre réglementaire et la réalité des situations, et consciente de son rôle d'exemplarité en tant qu'employeur public majeur sur son territoire, la Région Grand Est a décidé de s'engager pleinement pour assurer la réalisation de l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes au sein de ses services.

En signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en mai 2017, la Région Grand Est s'est engagée à agir contre les inégalités entre les femmes et les hommes à travers une politique volontariste et la mise en œuvre d'actions concrètes dans un délai de deux ans, autour de plusieurs priorités dont, notamment, la bonne gestion de ses propres ressources humaines. Un premier plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes avait donc été adopté pour la période 2019-2021, dont un bilan a été dressé en 2022[1].

Des exigences fixées croissantes du législateur à destination des collectivités territoriales

Le législateur a également pris la mesure des manquements dans l'application effective des principes constitutionnels, réglementaires et moraux d'égalité entre les femmes et les hommes. Progressivement, un certain nombre d'obligations ont été posées vis-à-vis des employeurs publics.

La loi du 12 mars 2012 dite loi « Sauvadet » prévoit d'une part la présentation annuelle d'un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'occasion du bilan social. D'autre part, elle adopte une approche par quotas pour accélérer la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes, en matière de nomination des représentants de

[1] Annexé au présent plan d'actions

l'administration dans les CAP (commission administrative paritaire), ainsi que de composition des équipes de direction dans les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants. Pour ce dernier cas, des contributions pécuniaires sont prévues en cas de non-respect des obligations.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes. Une politique dite « intégrée » est élaborée dans une démarche examinant de manière comparative la situation des femmes et des hommes concernés et identifiant les éventuelles inégalités entre les sexes, en vue de les réduire ou de les éliminer.

La loi du 4 août 2014 investit ainsi les collectivités territoriales d'une responsabilité et les soumet à un rendu compte de leur engagement et actions dans l'ensemble de leurs champs d'intervention. Les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le 30 novembre 2018, 7 des 9 organisations syndicales du secteur public (CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFTC, CFE-CGC) ont formellement adopté un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Plusieurs dispositions contenues dans ce protocole d'accord ont été transposées dans la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Parmi ces dispositions, l'obligation faite à tout employeur public d'élaborer, avant 2020, un plan d'action pluriannuel pour assurer l'égalité professionnelle, additionnée de sanctions financières en l'absence d'élaboration ou de renouvellement.

La loi du 6 août 2019 prévoit également :

- L'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement et de prise en charge des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ;
- L'abaissement du seuil pour l'obligation de parité dans les équipes de direction aux collectivités territoriales de plus 40 000 habitants

Le travail engagé par la Région Grand Est depuis plusieurs mois en vue de l'adoption du deuxième plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle s'inscrit pleinement dans le cadre législatif et réglementaire qui s'applique.

Mais ce travail va bien au-delà des seules obligations légales, puisqu'à l'instar du précédent plan, la Région Grand Est a décidé d'enrichir le volet interne obligatoire, d'un volet externe en deux parties qui traduit l'ambition de la collectivité pour une meilleure prise en compte de l'égalité sur l'ensemble de son territoire, avec une grande priorité autour de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à l'égard des femmes.

PLAN D'ACTIONS RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE

Une méthodologie collaborative associant un large panel d'acteurs

La Région Grand Est a souhaité construire un plan d'actions interne qui réponde aux enjeux et défis de la collectivité en tant qu'employeur.

Prenant appui sur les dispositions de la Charte, qui préconisent dans la deuxième partie, que *« chaque signataire engage de larges consultations avant d'adopter son plan d'action pour l'égalité »*, la Région a souhaité que l'élaboration du volet interne de son plan d'actions repose sur une approche méthodologique fondée sur la participation active des représentants des acteurs internes :

- Initialisation des réflexions et premières propositions de pistes d'action par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement (DJSE), **entre juillet et octobre 2022**, sur la base des travaux relatifs au rapport annuel en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **9 novembre 2022** : organisation d'un atelier de travail associant 8 chefs de service de la DRH, 3 chefs de service Vie des lycées exerçant en Maisons de Région, ainsi que l'équipe projet en charge du plan d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **8 décembre 2022** : organisation d'un atelier de travail associant 18 agents volontaires à l'issue d'un appel à volontariat auprès des agents des sites administratifs et des encadrants des lycées, représentant tous les niveaux de fonction et la quasi-totalité des DGA, ainsi que l'équipe projet.

Ces ateliers de travail ont permis, sur la base des principaux chiffres et constats en matière d'égalité professionnelle au sein de la Région Grand Est, d'amender les premières pistes d'action identifiées par la DRH et la DJSE et de formuler des propositions supplémentaires. La consolidation de ces travaux a abouti à la formalisation de 23 actions.

Le contexte et la structure générale du plan d'actions ont été présentés aux organisations syndicales lors d'un groupe de travail le **17 janvier 2023**. La présentation a été poursuivie par des échanges riches qui ont permis de préciser les objectifs de certaines actions et d'attirer l'attention de l'administration sur des enjeux particuliers.

Un plan d'actions interne ambitieux et partagé en faveur de l'égalité professionnelle réelle

Le présent plan d'actions dans son volet interne est le résultat de ce travail collaboratif et participatif conduit sur plusieurs mois. Les **23 actions** identifiées revêtent des natures différentes et complémentaires : communication, formation, études et parangonnage, programmes et dispositifs, etc.

Elles s'articulent autour de 5 axes stratégiques qui constituent autant d'engagements de la part de la Région, dont les 4 premiers correspondent au cadre réglementaire posé par la loi du 6 août 2019 :

1. **Axe 1 - Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**

2. **Axe 2 - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique**
3. **Axe 3 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale**
4. **Axe 4 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes**
5. **Axe 5 - Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Ce plan d'actions sera évolutif tant dans le recensement que dans le contenu des actions. Il fera l'objet de bilans intermédiaires et de propositions d'ajustement, en poursuivant la démarche d'association renforcée des représentants du personnel et des agents tant des sites administratifs que des établissements d'enseignement.

AXE 1 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Etude de benchmark des bonnes pratiques en matière d'égalité de rémunération

N°1.1

Présentation de l'action

Le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle a mis en évidence un différentiel de rémunération annuelle globale entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, inférieur toutefois de 2,8 points à la moyenne de la fonction publique territoriale.

Fort de ce constat, la Région Grand Est souhaite réaliser un benchmark des bonnes pratiques sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment au travers dans le cadre du réseau Egalité de l'Association des Régions de France.

Cette étude a pour objectif de permettre à la Région de disposer de retours d'expérience de collectivités similaires afin qu'elle puisse adapter son action en faveur de l'égalité des rémunérations.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Partenaire externe : Association des Régions de France

Modalités de mise en œuvre

Etude

Calendrier

2023

Moyens estimés

0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Nombre de bonnes pratiques recueillies

AXE 1 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Etat des lieux des écarts de rémunération au sein de la RGE

N°1.2

Présentation de l'action

Afin de garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à situation égale, la Région Grand Est souhaite réaliser un état des lieux précis et détaillé des écarts de rémunération et de leurs facteurs.

L'étude vise à identifier les déterminants des écarts de rémunérations constatés dans le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle. Les conclusions permettront d'identifier les potentielles actions correctrices adaptées, étant donné qu'une partie des déterminants de la rémunération ne relève pas du champ d'action de la collectivité et ne pourra pas être corrigé par une intervention de la Région (historiques personnels, indemnité de résidence, GIPA…).

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Etude réalisée chaque année pour mesurer les évolutions

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

0,1 ETP par an

Indicateurs de résultat

Réalisation de l'étude

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Communication en faveur de la mixité des métiers

N°2.1

Présentation de l'action

Afin d'encourager les hommes et les femmes à postuler sur des métiers caractérisés par une surreprésentation de l'autre sexe, la Région Grand Est souhaite lancer une action de communication interne et externe en faveur de la mixité des métiers.

Cette action pourra notamment prendre la forme de courtes vidéos présentant les métiers dans une approche mixte et qui pourront également être intégrées dans les offres d'emploi.

La mise en œuvre de cette action ne devra pas occulter les déterminants sociaux et sociétaux de la faible mixité de certains métiers et de certaines filières.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Communication

Directions associées :

- Direction des Ressources Humaines
- Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023

Moyens estimés

- < 0,1 ETP par an
- Moyens de prise de vue

Indicateurs de résultat

- Nombre de vidéos produites
- Proportion d'hommes et de femmes à candidater sur chaque métier, avant et après les actions de communication

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Dispositif d'accompagnement des femmes vers les fonctions à responsabilité N°2.2

Présentation de l'action

Le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle a mis en évidence une sous-représentation des femmes dans les fonctions d'encadrement (35% des agents contre 62% à l'échelle de la collectivité).

Afin de rééquilibrer la répartition des postes à responsabilité dans une approche plus paritaire, la Région Grand Est souhaite proposer un dispositif spécifique d'accompagnement des femmes, qui pourrait s'inspirer du modèle du programme « Elles Osent en Grand Est ».

L'ambition de la transposition de ce dispositif en interne est d'identifier les talents et d'encourager les femmes à occuper des fonctions à responsabilité (encadrement stratégique, encadrement intermédiaire, pilotage de projets stratégiques).

Ce dispositif pourrait se décliner de différentes manières :

- Un espace de rencontre pour les femmes cadres ou encadrantes pour de l'échange entre pairs,
- Un dispositif de marrainage à destination de femmes souhaitant évoluer vers des fonctions à responsabilité,
- Eventuellement du coaching individuel.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Directions associées :

- Manag'Est
- Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Programmes et dispositifs

Calendrier

2023-2024

Moyens estimés

0,2 ETP

Indicateurs de résultat

- Nombre de femmes inscrites dans le dispositif
- Proportion de femmes dans les fonctions à responsabilité (avant et après mise en œuvre)

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Anonymisation des candidatures aux offres d'emploi (CV)

N°2.3

Présentation de l'action

Afin d'évaluer les éventuels facteurs de discrimination à l'embauche qui pourraient exister, la Région Grand Est propose d'expérimenter l'anonymisation des candidatures (CV et lettres de motivation) sur un périmètre défini.

Cette action devra être justifiée par le constat d'une problématique d'accès des femmes aux entretiens de recrutement, et nécessite donc un approfondissement préalable avec le service Accompagnement des Compétences, Mobilités, Recrutements de la DRH.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Directions ou services expérimentateurs

Modalités de mise en œuvre

Dispositif expérimental

Calendrier

2024-2025

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Proportion de femmes et d'hommes recrutés sur chaque métier et/ou filière d'activité, avant et après expérimentation

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Acculturation des managers à leur rôle d'accompagnement individuel

N°2.4

Présentation de l'action

Le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle a mis en évidence :

- D'une part une répartition genrée des métiers (prépondérance des femmes dans les métiers administratifs, d'entretien des locaux, de lingère et de relations publiques ; prépondérance des hommes dans les métiers techniques),
- D'autre part, une moindre proportion de femmes dans les fonctions d'encadrement managérial et de pilotage de projets stratégiques.

L'un des rôles du manager est de développer les compétences de ses collaborateurs et d'accompagner leur projet professionnel (cf. guide du manager publié par Manag'Est).

La Région Grand Est souhaite sensibiliser et outiller les managers pour déceler les talents au sein de leurs équipes, encourager les évolutions professionnelles individuelles et diffuser une culture de la mobilité interne.

Porteurs de l'action

Pilote : Manag'Est

Direction associée : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023

Moyens estimés

Formation interne ou externe

Indicateurs de résultat

Nombre de managers formés

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Création d'une communauté d'entraide à l'évolution professionnelle

N°2.5

Présentation de l'action

Afin de participer positivement à l'évolution professionnelle des agents, la Région Grand Est souhaite créer un espace d'échange entre pairs, avec la mise en place de référents ou tuteurs ayant un rôle d'appui et d'orientation des agents volontaires dans la construction de sa carrière (préparation aux entretiens, aide à la réalisation du CV, préparation aux concours, etc.).

Ainsi, le futur dispositif a pour ambition de proposer des accompagnements alternatifs à l'évolution professionnelles des agents, tout en favorisant l'entraide par les pairs.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Manag'Est

Direction associée : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Programmes et dispositifs

Calendrier

2024-2025

Moyens estimés

- 0,1 à 0,2 ETP
- Outils collaboratifs

Indicateurs de résultat

- Nombre de participants
- Nombre d'évolutions professionnelles réalisées à l'issue de l'accompagnement

AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

Travail sur l'attractivité des métiers et des offres d'emplois

N°2.6

Présentation de l'action

Cette action vise à :

- Améliorer l'attractivité RH de la collectivité
- Encourager la mixité des candidatures sur l'ensemble des postes de la collectivité

La Région Grand Est souhaite s'engager dans une réflexion sur l'amélioration des offres d'emploi afin de les rendre davantage attractives pour tous les candidats (pré-requis, contenu des postes afin d'élargie les viviers de recrutement…).

La mise en œuvre de cette action ne devra pas occulter les déterminants sociaux et sociétaux de la faible mixité de certains métiers et de certaines filières.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Directions associées :

- Direction de l'attractivité des métiers et des formations
- Direction de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Etude

Calendrier

2024-2025

Moyens estimés

Temps humain à préciser dans le cadre d'une équipe projet

Indicateurs de résultat

Nombre de candidatures par sexe sur chaque métier (avant et après)

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Etat des lieux de la proche-aidance au sein de la RGE

N°3.1

Présentation de l'action

Le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle a mis en évidence que l'âge moyen des agents à temps partiel est de 49,3 ans pour les femmes et de 49,0 ans pour les hommes.

L'étude vise à :

- D'une part, déterminer les facteurs d'exercice à temps partiels (dans le respect de la confidentialité des données et sur la base du volontariat des agents) ;
- D'autre part, et sous réserve qu'un nombre significatif d'agents soit concerné, identifier les éventuelles difficultés rencontrées par les agents en situation de proche-aidance.

Sur la base de de cette analyse, un plan d'action non stéréotypés en faveur des agents proche-aidants pourra être envisagé, élaboré et déployé.

La réalisation de cette action sera réalisée en associant les agents sur la base du volontariat.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Etude

Calendrier

2024-2025

Moyens estimés

0,2 ETP

Indicateurs de résultat

Réalisation de l'étude

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Etude relative à l'impact RH de la parentalité

N°3.2

Présentation de l'action

Le rapport 2022 de situation en matière d'égalité professionnelle a mis en évidence d'une part un différentiel de rémunération entre les femmes et les hommes, d'autre part une moindre proportion de femmes dans les fonctions de management hiérarchique et fonctionnel. En outre, une étude de la Drees (rapport « Les Retraités et les retraites », 2021) démontre un écart de 10% des montants de pension entre hommes et femmes concernés par le régime CNRACL.

Partant de ces constats, la Région Grand Est souhaite de mener une étude détaillée relative à l'impact de la maternité et plus largement de la parentalité sur le déroulé de carrière, l'évolution salariale individuelle et la retraite des agents.

En fonction des résultats de l'étude, des actions pourront être mises en œuvre pour :

- Sensibiliser les agents aux impacts des choix de carrière,
- Le cas échéant, adapter les actions et politiques RH de la Région Grand Est, sur la base d'une étude de parangonnage auprès de collectivités similaires.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Partenaire extérieur : Association des Régions de France

Modalités de mise en œuvre

Etude

Calendrier

2024

Moyens estimés

0,3 ETP

Indicateurs de résultat

Réalisation de l'étude

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Communication en faveur du partage des tâches familiales

N°3.3

Présentation de l'action

En France, l'organisation domestique a été affectée au cours des dernières décennies par des évolutions majeures (croissance du taux d'instruction, du taux d'activité des femmes, évolution des modèles familiaux). Les études de l'Insee démontrent un accroissement de l'implication des pères dans l'éducation des enfants. Toutefois, la contribution des hommes aux autres tâches domestiques est demeurée stable et en 2010, les femmes effectuaient encore la majorité des tâches ménagères (71%) et parentales (65 %). Les études plus récentes menées lors du confinement ont mis en évidence une répartition des tâches domestiques encore fortement inégalitaire au sein des couples.

La Région Grand Est souhaite prendre sa part, en tant qu'employeur, dans le travail d'évolution de la culture et des mentalités autour du partage des activités familiales et domestiques.

L'action proposée porte sur une communication autour de témoignages de pères ayant pris un congé parental et/ou un temps partiel pour élever leur(s) enfant(s).

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2024

Moyens estimés

0,1 ETP

Indicateurs de résultat

- Réalisation de la campagne de communication
- Nombre d'hommes demandant un congé parental / exerçant à temps partiel, avant et après la campagne

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Guide de la parentalité au sein de la Région Grand Est

N°3.4

Présentation de l'action

La Région Grand Est compte environ 1 500 agents âgés de moins de 40 ans, soit 20% des effectifs. Parmi eux, plusieurs dizaines accueillent chaque année un heureux évènement (à titre d'exemple : 64 congés maternité et 32 congés paternité en 2021).

La Région Grand Est souhaite réaliser et diffuser un guide à destination des agents jeunes parents (au format numérique et/ou papier) afin de les informer sur les dispositifs mis en place par la collectivité, l'Amicale et le CNAS à leur attention (temps de travail, aides aux modes de garde et activités, extrasolaires des enfants, etc.).

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Partenaire associé : Amicale

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

- Réalisation du guide
- Diffusion du guide

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Sensibilisation à l'adaptation de la charge de travail lors d'un changement de quotité de travail N°3.5

Présentation de l'action

Cette action vise à favoriser l'adéquation entre activité professionnelle et vie familiale pour les agents exerçant à temps partiel.

La Région Grand Est souhaite encourager les managers à organiser systématiquement, lors d'un changement de quotité de travail, un entretien avec l'agent concerné afin de déterminer les modalités d'adaptation de sa charge de travail et de sa fiche de poste à sa nouvelle quotité.

Cette sensibilisation pourra s'articuler avec les actions de sensibilisation, d'information et de formation des managers en cours ou à venir, par le service Formation professionnelle et/ou Manag'Est.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Manag'Est

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Nombre d'entretiens organisés

AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Communication autour des règles d'organisation et de gestion du temps de travail de la Région N°3.6

Présentation de l'action

Dans le cadre de l'élaboration et l'application de son règlement du temps de travail adopté en 2019, la Région Grand Est a porté une vigilance particulière à la conciliation des temps de vie professionnelle et de vie personnelle et familiale. Les dispositions inscrites dans ce règlement concourent à l'objectif de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. La collectivité souhaite désormais :

- Affirmer son engagement en matière d'articulation des temps de vie dès le recrutement,
- Promouvoir des pratiques vertueuses en matière d'organisation du temps de travail et d'articulation des temps de vie.

Des actions de communication pourront être organisées, dans plusieurs cadres :

- Lors de la présentation de la collectivité auprès de potentiels candidats (attractivité/marque employeur),
- Lors de la prise de poste (module à intégrer ou détailler dans la journée d'accueil des nouveaux arrivants, dans un livret d'accueil…),
- À l'occasion d'évènements spécifiques ou d'actions de communication ciblées.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Réalisation des actions de communication et de promotion

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Communication autour de la Cellule de signalement auprès des agents et des élus

N°4.1

Présentation de l'action

En 2022, la collectivité régionale a mis en place une procédure interne de signalement des actes de violences, harcèlement, discriminations et agissements sexistes au travers d'une Cellule de signalement dédiée. Les agents en ont été informés au cours du mois de mars 2022 par des communications spécifiques. Au cours de l'année, 23 signalements ont été formulés.

La Région Grand Est souhaite renforcer la communication autour de sa cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles : mail, newsletter papier, campagne d'affichage à l'occasion d'évènements spécifique, etc.

Cette action vise à encourager la libération de la parole et la saisine de la Cellule dans les cas de discrimination et d'actes de violences sexistes et sexuelles.

Porteurs de l'action

Direction pilote :
Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

0,1 ETP

Indicateurs de résultat

- Nombre d'actions de communication réalisées
- Nombre de saisines de la Cellule par an

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Formation des managers à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)

N°4.2

Présentation de l'action

Un plan de formation contre les violences sexistes et sexuelles a été déployé à partir de novembre 2020 et s'est poursuivi au cours des années 2021 et 2022. 317,5 jours de formation dispensés en 2021, à destination de 446 agents dont des encadrants et agents des établissements d'enseignement, des chefs de service et gestionnaires Vie des lycées, des encadrants et agents de la DRH et de Manag'Est.

Cette action vise :

- D'une part, à prévenir les actes de violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité,
- D'autre part, de faciliter le traitement de ces situations par les managers.

Elle a vocation à se poursuivre par l'intégration de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les cycles de formation des managers.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

Formation externe

Indicateurs de résultat

Nombre de managers formés

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Formation des agents et des élus à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS)

N°4.3

Présentation de l'action

Un plan de formation contre les violences sexistes et sexuelles a été déployé à partir de novembre 2020 et s'est poursuivi au cours des années 2021 et 2022. 317,5 jours de formation dispensés en 2021, à destination de 446 agents dont des encadrants et agents des établissements d'enseignement, des chefs de service et gestionnaires Vie des lycées, des encadrants et agents de la DRH et de Manag'Est.

Cette action vise :

- D'une part, à prévenir les actes de violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité,
- D'autre part, de faciliter le traitement de ces situations par les managers.

Elle a vocation à se poursuivre par l'intégration la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les plans de formation de l'ensemble des agents, et des élus.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

Formation externe

Indicateurs de résultat

Nombre d'agents et d'élus formés

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Formation des managers à l'égalité femmes-hommes

N°4.4

Présentation de l'action

La Région Grand Est a pour ambition :

- D'une part, de favoriser la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes dans la pratique managériale
- D'autre part, d'affirmer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de ses services

Cette action se décline par l'intégration les enjeux d'égalité femmes-hommes dans les cycles de formation des managers afin de favoriser un management non stéréotypé.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Manag'Est

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023

Moyens estimés

Formation interne ou externe

Indicateurs de résultat

Nombre de managers formés

AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Sensibilisation collective (agents et élus) à l'égalité femmes-homme

N°4.5

Présentation de l'action

La Région Grand Est souhaite sensibiliser l'ensemble des agents et des élus à l'égalité femmes-hommes et à la prévention des actes de violence sexistes et sexuelles.

Cette action pourra se décliner sous différentes formes : micro-modules, cafés de l'égalité, petits-déjs de l'égalité, saynètes, temps immersifs, différents supports de communication.

Cette action de sensibilisation vise :

- D'une part, à affirmer une culture de l'égalité femmes-hommes,
- D'autre part, de prévenir les actes de violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Formation et communication

Calendrier

2023-2024

Moyens estimés

- 0,1 ETP
- Formation interne et externe

Indicateurs de résultat

- Nombre d'évènements organisés
- Nombre de participants aux évènements
- Nombre de supports de communication diffusés

AXE 5 - Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Animation d'une instance de gouvernance

N°5.1

Présentation de l'action

Le succès de la mise en œuvre du présent plan d'actions repose en partie sur le pilotage, le suivi et les bilans intermédiaires et final qui seront réalisés.

Compte tenu de la transversalité qui caractérise la thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la variété de nature des actions proposées (formation, communication, études, dispositifs, programmes…), la gouvernance du plan d'actions doit associer des représentants des principaux acteurs concernés.

Un Cotech sera structuré et réuni à un rythme régulier pour suivre le déploiement des actions et valoriser les initiatives. Il sera également en charge de superviser une campagne cohérente de communication autour de l'action de la Région Grand Est en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Directions associées :

- Direction des Ressources Humaines
- Direction de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Nombre de réunions du Cotech

AXE 5 - Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Communication autour du plan d'action

N°5.2

Présentation de l'action

La Région Grand Est souhaite communiquer largement en interne autour du nouveau plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes, afin de :

- Informer les agents des ambitions et du contenu du plan d'actions,
- Participer à la diffusion d'une culture en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les médias habituels de communication seront mobilisés : Lettre Ensemble, C L'Est, etc.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée :
Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023

Moyens estimés

< 0,1 ETP

Indicateurs de résultat

- Nombre de communications et/ou d'évènements réalisées
- Nombre d'agents destinatires

AXE 5 - Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Communication autour des thématiques d'égalité femmes-hommes

N°5.3

Présentation de l'action

La Région Grand Est souhaite organiser des campagnes et des actions régulières de communication autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes dans le cadre des journées nationales et internationales de mobilisation (8 mars, 25 novembre…) et tout au long de l'année.

Cette action a pour ambition :

- D'affirmer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la RGE,
- De sensibiliser les agents sur des thématiques spécifiques : mixité des métiers, partage des tâches familiales, lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Directions associées :

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement
- Direction de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Communication et événementiel

Calendrier

2023-2025

Moyens estimés

0,1 ETP

Indicateurs de résultat

Nombre de communications et/ou d'évènements réalisés

AXE 5 - Piloter la stratégie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Formation à la communication non stéréotypée

N°5.4

Présentation de l'action

Pour une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, l'article 6 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, signée en 2017 par la Région Grand Est, prescrit que « le signataire s'assurera que sa propre communication, publique ou interne, est pleinement conforme à [l'engagement de] contrer et prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, utilisations d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou l'autre des deux sexes, ou sur des rôles féminins et masculins stéréotypés ».

Pour faire de l'égalité femmes-hommes une complète politique, la Région Grand Est a décidé de s'engager à communiquer sans stéréotype de sexe dans les communications internes et externes de la Région.

Afin de faciliter la mise en application de cet engagement, il est proposé que les agents en charge de la communication interne et externe soient formés à la communication sans stéréotypes.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction des Ressources Humaines

Direction associée : Direction de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023

Moyens estimés

Formation externe

Indicateurs de résultat

Nombre d'agents formés

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Un plan d'actions enrichi d'un volet externe autour d'une grande cause régionale : la lutte contre les violences faites aux femmes

Comme lors du précédent plan d'actions 2019-2021, la Région Grand Est a décidé d'enrichir le volet interne obligatoire, d'un volet externe en deux parties présentant les actions qu'elle entend mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences, afin de faire du Grand Est un territoire plus égalitaire, et confirmant par la même son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations liées notamment au genre.

Ce volet externe s'articule autour d'une grande cause régionale, à savoir la lutte contre les violences faites aux femmes.

En France, une femme majeure sur 10 est victime de violence au sein du couple ; une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex conjoint ; une femme majeure est victime de viol ou tentative de viol toutes les 7 minutes ; Près de la moitié des féminicides ont lieu en zone rurale.

Au vue de l'inquiétante situation nationale et régionale en matière des violences faites aux femmes, **la Région Grand Est a souhaité faire de ce sujet une priorité de son action**.

Cette ambition est portée au sein de la majorité régionale par Sylvie d'Alguerre, conseillère régionale déléguée à l'Egalité, laquelle a piloté l'ensemble des travaux qui ont conduit à des premières propositions, intégrées au présent plan d'actions.

Afin de pouvoir cibler au mieux les besoins et les manques identifiés sur le territoire régional, des auditions ont été menées entre novembre 2021 et février 2022. 22 personnes, intervenant sur différents champs de la prise en charge des victimes de violence ont ainsi été entendues. Les objectifs poursuivis à travers ces auditions étaient de :

- Rencontrer différents acteurs qui agissent pour la lutte contre les violences faites aux femmes et issus de différents secteurs : forces de l'ordre, personnels médicaux, professionnels de la justice, associations spécialisées, Etat ...,
- Recueillir leur point de vue,
- Identifier des manques dans la prise en charge des femmes victimes de violence ainsi que des auteurs de violences.

Suite à ces entretiens, qui ont été accompagnés également de visites sur le territoire au cours du printemps dernier, la Région Grand Est a organisé le 5 juillet 2022 les premières ***« Rencontres régionales de la lutte contre les violences faites aux femmes »*** dans le cadre desquelles a été présentée toute une série de mesures qui seront déployées sur la durée du plan, parmi lesquelles :

- Des actions en faveur de la jeunesse : renforcement des actions éducatives à destination de la jeunesse dans le cadre du Mois de l'Autre ; création d'un outil de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes ; sensibilisation des jeunes en parcours d'insertion professionnelle ;
- Le déploiement d'un plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes dans les transports régionaux ;

- La sensibilisation et la formation des professionnels de santé, travailleurs sociaux et du médico-social ;
- L'accompagnement professionnel des femmes victimes de violences ;
- Le déploiement de lieux sûrs (expérimentation du plan Angela avec des villes du Grand Est) ;
- Le soutien à l'aménagement et à l'équipement de logements hébergeant des femmes victimes de violences ;
- La mise à disposition de kits d'urgence pour les femmes victimes de violences.

17 actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont ainsi été identifiées, s'articulant autour de **4 axes prioritaires** :

1. **Axe 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes**
2. **Axe 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé**
3. **Axe 3 : Structurer le réseau des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes**
4. **Axe 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences**

AXE 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Enrichir les actions d'animation de la vie lycéenne dédiées à la lutte contre les violences faites aux femmes

N°1.1

Présentation de l'action

Le Mois de l'Autre est un grand projet éducatif mobilisant les lycéens du Grand Est autour des valeurs telles que la tolérance, l'égalité, la laicité, la liberté d'expression, etc. A travers des actions menées dans les lycées (écriture, théâtre, jeux, créations, etc.), la Région encourage le vivre ensemble dans le respect des différences de chacun.

A travers ce catalogue d'actions, 74 activités sont dédiées à la thématique de l'égalité femmes-hommes. Depuis 2021, on constate un accroissement du volume d'actions proposées et ce sujet est très souvent choisi par les établissements pour des actions éducatives.

Ainsi, dans le cadre de ce nouveau plan, la Région souhaite continuer d'enrichir l'offre sur cette thématique à destination des lycées.

Par exemple, sur l'année 2023, un partenariat privilégié a été initié avec Cartooning for Peace autour d'une exposition et d'un projet éducatif « Dessine-moi l'égalité de genre ».

Porteurs de l'action

Direction Pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires externes :

- Education nationale
- Réseau d'éducation populaire

Modalités de mise en œuvre

Appel à projets animation vie lycéenne et culturelle ; Appel à projets Mois de d'Autre

Calendrier

Chaque année en avril, sur la durée du plan

Moyens estimés

500 000 € par an

Indicateurs de résultat

- Nombre d'actions éducatives en faveur de l'égalité femmes-hommes intégrée dans les projets d'animation vie lycéenne et culturelle

AXE 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Créer un outil de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes à destination des jeunes

N°1.2

Présentation de l'action

Afin d'ancrer une culture du respect et de l'égalité, la Région Grand Est a souhaité travailler avec les jeunes sur la création d'un outil de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.

Dès décembre 2022, le Conseil Régional des Jeunes a mené une réflexion autour du « violentomètre », outil de sensibilisation sur le consentement et les violences faites aux femmes. Présenté sous forme de règle, « le violentomètre » rappelle ainsi ce qui relève ou non des violences à travers une gradation colorée, 3 segments pour évaluer si la relation amoureuse est saine ou toxique.

Les échanges ont donné lieu à la conception d'un nouvel outil sur l'auto-évaluation de la toxicité des relations.

Intitulé le « Relatio'mètre », cet outil vise à sensibiliser les jeunes aux violences relationnelles de couple, et à donner de l'assurance aux victimes de violences.

Les élèves des lycées constituent la cible principale de cet outil. Toutefois, la Région Grand Est envisage aussi de l'adresser aux CIDFF de son territoire, ainsi qu'aux gendarmeries. Il sera également utilisé dans le cadre de différentes manifestations autour des sujets égalité et jeunesse.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Autres directions concernées : Direction de la Communication

Modalités de mise en œuvre

Support de sensibilisation

Calendrier

Mars 2023

Moyens estimés

5 000 € pour la création, l'édition et la diffusion

Indicateurs de résultat

- Production du support
- Nombre d'exemplaires édités
- Nombre de lycées bénéficiaires
- Nombre de structures bénéficiaires

AXE 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Sensibiliser les jeunes à l'égalité femmes-hommes à travers le jeu

N°1.3

Présentation de l'action

A l'initiative du Conseil régional des Jeunes, un jeu sera conçu dont l'objectif est de sensibiliser les lycéens à l'égalité femmes-hommes.

Le jeu entend proposer et apporter aux jeunes un éclairage pédagogique et ludique autour de l'égalité femmes-hommes favorisant la création d'espaces de discussion.

Le jeu sera testé par les membres du Conseil Régional des Jeunes avant d'être déployé dans les lycées.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires externes :

- CIDFF
- Autorités académiques

Modalités de mise en œuvre

Conception d'un jeu

Calendrier

Printemps 2023 : Phase de test
Rentrée scolaire 2023-2024 : Déploiement

Moyens estimés

10 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre de lycées concernés
- Nombre de boîtes produites

AXE 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Sensibiliser les jeunes dans les festivals culturels du Grand Est

N°1.4

Présentation de l'action

Le domaine culturel n'échappe pas au constat alarmant des violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes, et particulièrement en milieu festif. 60% des femmes ont été victimes de violences sexuelles ou se sont senties en insécurité dans un lieu festif, d'après une étude réalisée par l'association de prévention Consentis.

Face à ce constat, la Région Grand Est souhaite expérimenter des actions de sensibilisation dans l'ensemble des festivals du Grand Est afin de protéger majoritairement le public féminin.

La Région Grand Est soutiendra notamment les initiatives déjà mises en œuvre comme celles déployées au festival « Cabaret vert » à Charleville Mézières. En 2022, Les organisateurs du festival ont en effet mis en place un dispositif de prévention des comportements déplacés à caractère sexiste ou sexuel et d'accompagnement en cas de violences.

Lors de cette même édition, les Conseillers régionaux Jeunes de la Région Grand Est ont diffusé 3000 capuchons anti-drogue, destinés à limiter les cas d'intoxication de plus en plus répandus dans les lieux de sortie nocturnes.

Dès 2023, la Région Grand Est engagera des échanges avec les acteurs culturels afin de préciser les mesures qui pourront être mises en place et notamment celle de distribuer des protections de gobelets anti-GHB lors des manifestations culturelles afin de protéger le verre de toute drogue qui pourrait y être introduit.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Culture

Autre direction concernée : Direction jeunesse, sport et engagement

Partenaires externes : Les 13 CIDFF

Modalités de mise en œuvre

Actions de communication et de sensibilisation

Calendrier

2023 – 2024 - 2025

Moyens estimés

20 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de festivals concernés
- Nombre de jeunes sensibilisés

AXE 1 : Agir en direction des publics jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Lutter contre le harcèlement scolaire

N°1.5

Présentation de l'action

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que l'apparence physique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou supposée, un handicap, un trouble de la communication qui affecte la parole, l'appartenance à un groupe social ou culturel particulier, ou tout simplement des centres d'intérêts différents.

Le harcèlement peut conduire les enfants victimes à commettre les actes les plus désespérés.

La lutte contre ce fléau que constitue le harcèlement scolaire, exacerbé aujourd'hui par le rôle joué par les réseaux sociaux, est au cœur de l'ambition régionale. Le projet éducatif Le Mois de l'Autre, à travers son catalogue, propose plus d'une vingtaine d'activités à disposition des lycées pour sensibiliser les jeunes à ce sujet.

La Région Grand Est souhaite aller plus loin dans le cadre du présent plan d'actions en s'appuyant sur un partenariat à construire avec les 3 académies du Grand Est et la Région de Gendarmerie Grand Est, laquelle peut intervenir, via son réseau des Maisons de Protection des Familles, dans les établissements scolaires afin de sensibiliser le jeune public au harcèlement et aux violences intrafamiliales.

En 2024, la Région Grand Est fera de la lutte contre le harcèlement scolaire une thématique prioritaire à travers le déploiement d'un projet éducatif à l'instar de celui initié en 2023 avec l'association Cartooning for Peace.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires externes : Les 3 Académies du Grand Est, Région de Gendarmerie Grand Est et son réseau de Maisons de Protection des Familles

Modalités de mise en œuvre

Accord partenarial

Calendrier

2024 - 2025

Moyens estimés

Intervention non rémunérée de la gendarmerie

Indicateurs de résultat

- Nombre d'établissements concernés
- Nombre de lycéens sensibilisés

AXE 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé

Renforcer le partenariat avec le réseau des Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et la Fédération Régionale

N°2.1

Présentation de l'action

Aux vues de l'inquiétante situation nationale et régionale en matière des violences faites aux femmes, et dans un souci de mise en cohérence, de lisibilité et d'efficacité, l'Etat, la Région Grand-Est et la Fédération Régionale des CIDFF souhaitent rappeler, au sein d'un cadre partenarial renforcé, les valeurs partagées autour de l'action des CIDFF et de la FR-CIDFF et fixer des orientations communes sur la période 2023-2025, autour des priorités suivantes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes,
- La diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes.

La FRCIDFF du Grand Est en lien avec la Fédération Nationale des CIDFF et les 13 CIDFF de sa région agit pour :

- Informer les femmes et les familles sur leurs droits,
- Lutter contre les violences faites aux femmes et les préjugés sexistes,
- Promouvoir l'Egalité entre les femmes et les hommes,
- Favoriser l'autonomie sociale professionnelle et personnelle des femmes.

A travers ce partenariat, l'Etat et la Région Grand Est entendent :

- Contribuer à la structuration régionale et au développement de la FR-CIDFF par leur soutien financier dans son fonctionnement,
- Renforcer la professionnalisation du réseau des CIDFF,
- Contribuer au maillage territorial du réseau des CIDFF,
- Soutenir les actions des CIDFF en lien avec leur mission d'intérêt général,
- Accompagner la mise en œuvre d'actions spécifiques répondant à des besoins identifiés : former/sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, faciliter l'accès aux droits en ruralité et hyper-ruralité, favoriser la mixité et l'égalité professionnelle,
- Valoriser les actions et l'expertise du réseau des CIDFF.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement
Autre direction concernée : Direction de l'attractivité des métiers et des formations
Partenaires externes : FR CIDFF, Direction Régionale aux Droits et à l'Egalité des Femmes

Modalités de mise en œuvre

Convention cadre pluriannuelle, subventions de fonctionnement annuelles, Appels à projets annuels

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

200K€ / an sur les trois années de la convention

Indicateurs de résultat

- A définir dans le cadre de la convention partenariale

AXE 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé

Former les publics en insertion à l'égalité femmes-hommes et à la prévention des violences dans la sphère professionnelle

N°2.2

Présentation de l'action

La Région Grand Est a souhaité expérimenter un catalogue de formations en ligne de type e-learning de 100 modules de formation courtes de sensibilisation ou de perfectionnement aux 3 grandes thématiques environnementales déclinées dans le Business Act de la Région Grand Est : transitions écologiques, numériques et industrie 5.0, avec accompagnement d'Expert et de classes virtuelles.

Dans le catalogue de e-modules, il est prévu un e-module spécifique « Egalité homme femme dans la sphère professionnelle et prévention des violences ». Cette thématique est commune à toutes les filières professionnelles.

Les publics cibles sont les demandeurs d'emploi, les stagiaires inscrits dans une formation professionnelle, les jeunes à partir de 18 ans, les travailleurs handicapés, et les bénéficiaires du RSA.

Chaque module est validé par une attestation de formation et un (ou plusieurs) Open Badge. Ce badge numérique permet de reconnaître un savoir, une compétence, un savoir-être, une expérience ou encore une pratique. Il peut être intégré dans un CV ou son e-portfolio et rendu visible pour les employeurs.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Formation pour l'Emploi
Partenaires externes : Groupement d'intérêt public « Formation Tout au Long de la Vie » (GIP FTLV) ; Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

Modalités de mise en œuvre

Organisation de journées et de modules d'information-sensibilisation

Calendrier

Mars 2023

Moyens estimés

Subvention de 3,3 M€

Indicateurs de résultat

- Suivi résultats des quiz réalisés par les participants
- Suivi de la fréquentation des 21 sites
- Nombre d'Open Badges délivrés aux apprenants

AXE 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé

Sensibiliser les futurs professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

N°2.3

Présentation de l'action

Cette action va regrouper plusieurs activités visant la thématique « sensibilisation des futurs professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social à la lutte contre les violences faites aux femmes » :

- Recensement de la thématique abordée (existante ou non/ sous quelle forme/ durée des modules, etc.) dans les principaux référentiels de formation des diplômes du secteur sanitaire et social,
- Identification des diplômes et filières et définition d'un cadencement pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation,
- Mise en œuvre de trois ½ journées d'information-sensibilisation sur la thématique pour les formations du secteur sanitaire (appui sur les Centres Hospitaliers Universitaires : Nancy, Strasbourg, Reims) avec intervenants experts de la thématique. L'action en collaboration avec le CHRU de NANCY pourrait être programmée au 1er semestre 2023,
- Elaboration d'un module info-sensibilisation en lien avec des experts de la thématique (secteur Nancy) et l'organisme de formation en charge d'une action expérimentale visant l'obtention du diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale),
- Intégration de la thématique « lutte contre les violences faites aux femmes » dans le cadre du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Formation pour l'Emploi

Partenaires externes : Agence Régionale de Santé, Instituts de formation du secteur sanitaire et du secteur social

Modalités de mise en œuvre

- Organisation de journées
- Modules d'information-sensibilisation

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

A déterminer ultérieurement

Indicateurs de résultat

- Nombre d'étudiants présents aux actions de sensibilisation par rapport au nombre d'étudiants sollicités
- Taux de satisfaction des étudiants ayant participé à ces journées

AXE 2 : Accompagner les publics à la lutte contre les violences faites aux femmes en matière de formation, emploi et santé

Former les demandeurs d'emploi à la prévention des violences sexistes et sexuelles

N°2.4

Présentation de l'action

La Région Grand Est, en charge de la qualification des demandeurs d'emploi, mène une politique volontariste en matière de formation professionnelle. Elle souhaite, en particulier :

- favoriser l'insertion professionnelle et/ou le retour à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail,
- contribuer à élever le niveau de compétences des actifs les plus fragiles pour garantir et favoriser leur employabilité,
- répondre aux besoins en compétences des territoires et des secteurs professionnels.

Dans son cahier des charges relatif au « Programme Régional de Formation » (PRF), la Région Grand Est demande aux organismes d'intégrer dans le contenu de leurs formations « la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ».

En 2023, 106 formations à destination des demandeurs d'emploi intègrent cette thématique.

Un inventaire détaillé des modalités d'intervention sur cette thématique dans les formations est prévu en fin de programmation (septembre 2024).

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Formation pour l'Emploi

Partenaires externes : Organismes de formation, Pôle emploi, Missions Locales, Conseils départementaux.

Modalités de mise en œuvre

Marché public (contenu intégré aux actions du Programme Régional de Formation)

Calendrier

Janvier 2023 – Juillet 2024

Movens estimés

Pas de budget dédié. Prestation intégrée dans le prix des marchés de formation

Indicateurs de résultat

- Nombre de formations intégrant la prévention des violences sexuelles et sexistes
- Nombre de bénéficaires du module sur la prévention des violences sexuelles et sexistes

AXE 3 : Structurer le réseau des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes

Mettre en place des outils partagés avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs

N°3.1

Présentation de l'action

La Région Grand Est souhaite soutenir la structuration du réseau associatif de l'accompagnement des femmes victimes de violences, à deux niveaux :

- **Impulser la création d'un groupe de travail régional :** Les intérêts seront multiples, à la fois pour les associations et la collectivité régionale. Les associations pourront s'identifier entre elles, partager leurs expériences respectives, etc. De son côté, la collectivité régionale aura une vision plus fine des besoins des associations et pourra adapter ses actions ;

- **Organiser des temps forts de rencontres tous les deux ans** : Ce type d'événement a vocation à favoriser les échanges et les retours d'expériences des différentes parties prenantes. Une première « Rencontres régionales de la lutte contre les violences faites aux femmes » a été organisée le 5 juillet 2022 ;

- **Organiser une information annuelle sur les dispositifs régionaux mobilisables pour les associations oeuvrant pour l'accompagnement des femmes victimes de violences**

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires externes : associations, Direction Régionale aux Droits des femmes et à l'Egalité, Minsitère de la Justice, Police, Gendarmerie, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités

Modalités de mise en œuvre

Groupe de travail et événementiel

Calendrier

2024 - 2025

Moyens estimés

10 000 €

Indicateurs de résultat

- Création d'un groupe de travail
- Nombre de participants au groupe de travail
- Nombre de participants aux rencontres régionales

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Proposer aux femmes victimes de violences des solutions de garde d'enfants pour la réalisation de leurs démarches administratives et juridiques

N°4.1

Présentation de l'action

Victime de violences conjugales, une femme seule avec des enfants – notamment en bas âge - ne dispose pas toujours de solutions de garde pour la réalisation de ses démarches administratives et juridiques lui permettant de fuir la situation de violence dans laquelle elle se trouve.

Afin d'apporter des solutions adaptées à ces femmes, la Région Grand Est souhaite mener une réflexion avec les partenaires concernées, notamment associatifs, afin de mettre en place un dispositif répondant à l'objectif susmentionné.

La collectivité régionale pourra s'inspirer du dispositif Fond Régional d'Incitation à la Formation (FRIF). Ce dispositif facilite l'accès à la formation des publics dits « fragiles » par une politique volontariste en matière de mobilité, en facilitant la garde d'enfants.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de jeunesse, sport et engagement

Partenaires externes : Associations

Modalités de mise en œuvre

Etude

Calendrier

2024-2025

Moyens estimés

Mobilisation de moyens internes

Indicateurs de résultat

- Réalisation de l'étude
- Elaboration du dispositif

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Soutenir le déploiement de lieux sûrs pour accueillir les victimes de harcèlement de rue : déploiement du dispositif Angela

N°4.2

Présentation de l'action

En réponse à la lutte contre le harcèlement de rue subi par les femmes, la Région Grand Est souhaite initier un réseau de villes partenaires au sein du territoire régional autour du dispositif national « Angela ».

En 2023, une première expérimentation sera lancée en partenariat avec la Ville de Mulhouse.

Le déploiement du dispositif consiste à la mise à disposition d'un kit à destination des lieux publics et commerces partenaires au sein des villes volontaires.

A cet égard, la Région Grand Est produit et diffuse plusieurs outils :

- Des stickers à apposer sur les devantures de magasins,
- Des flyers et un motion design décrivant ce qu'est ce dispositif,
- Un tutoriel en ligne à usage des commerçants partenaires.

Le principe du dispositif ANGELA est de permettre à une personne qui se sent harcelée ou importunée de se rendre dans un établissement et de demander « où est Angela ? », manière discrète de demander de l'aide aux établissements participants.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Autres directions concernées : Direction de la Communication

Partenaires externes : Villes du Grand Est

Modalités de mise en œuvre

Mise à disposition d'outils (kit de communication)

Calendrier

2023 – 2024 - 2025

Moyens estimés

15 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre de villes partenaires
- Nombre de commerces partenaires par villes

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Soutenir l'aménagement et l'équipement de logements hébergeant des femmes victimes de violences

N°4.3

Présentation de l'action

Afin d'apporter des réponses adaptées et rapides face à l'ampleur des violences faites à l'égard des femmes, l'accès à un hébergement constitue une mesure essentielle pour permettre aux femmes - et leurs enfants - de sortir d'une situation violente et se sentir en sécurité. Outre la dimension sécuritaire d'urgence, l'hébergement constitue un préalable indispensable à toute reconstruction pour une femme victime de violence.

La Région Grand Est souhaite améliorer les conditions d'accueil des femmes en apportant un soutien financier aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes afin de garantir à chaque femme un accueil digne.

Concrètement, via un appel à projets, une aide financière sera versée à des associations afin d'équiper les logements identifiés à destination des femmes victimes de violences, que ce soit du mobilier, ou encore de l'électroménager.

Seront concernés par l'appel à projets les hébergements collectifs non mixtes et les logements diffus (type appartements).

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Appel à projets annuel

Calendrier

2023 – 2024 – 2025

Moyens estimés

100 000 € par an sur la durée du plan

Indicateurs de résultat

- Nombre d'associations bénéficiaires
- Nombre de logements équipés
- Nombre de femmes concernées

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Mettre à disposition des femmes victimes de violences des kits d'urgence

N°4.4

Présentation de l'action

La Région Grand Est souhaite mettre à disposition des femmes victimes de violences ayant fui leur domicile un kit d'urgence composé notamment de produits d'hygiène nécessaires tels qu'une serviette de toilette, un pack de serviettes hygiéniques, un savon, un shampoing mais également des denrées alimentaires non périssables.

Ces kits visent à aider les femmes à retrouver leur dignité et favoriser leur mobilité dans des situations de crise.

L'objectif est de distribuer 500 kits auprès d'associations du territoire du Grand Est œuvrant dans le champ des violences intrafamiliales durant le mois de novembre 2023.

En outre, à l'issue d'une concertation avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, en plus des kits d'urgence, la Région Grand Est souhaite doter les associations de téléphones portables avec des cartes prépayées. Les associations pourront ensuite les mettre à disposition des victimes, dont elles assurent la prise en charge.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires extérieurs : associations

Modalités de mise en œuvre

Achat public

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

50 000 €

Indicateur de résultat

- Nombre d'associations concernées
- Nombre de kits distribués

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Mettre en place des actions de prévention de la récidive

N°4.5

Présentation de l'action

La prévention et la fin du cycle des violences sexuelles constituent des enjeux majeurs dans leurs dimensions sociale et judiciaire. Dans certaines situations, les auteurs de violences récidivent en commettant à nouveau des actes de violences après une première condamnation ou, sans condamnation préalable, réitèrent leurs actes.

Ce volet de prévention auprès des auteurs de violences a été mis en exergue dans le Grenelle des violences conjugales, notamment en termes de dispositifs spécifiques avec la mise en place des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

Dans le Grand Est, il n'existe à ce jour que deux CPCA ne couvrant qu'une partie du territoire régional (Alsace, Lorraine). Un besoin a été identifié sur le territoire champardennais.

La définition d'une intervention et d'un soutien régional nécessite un échange et une entente avec l'Etat pour cibler au mieux les besoins. Le travail sera mené dès 2023 avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Autres partenaires : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (Préfecture)

Modalités de mise en œuvre

Subvention

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

50 000 €

Indicateur de résultat

- Mise en place de dispositfs de prévention de la récidive

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Lutte contre le harcèlement dans les transports

N°4.6

Présentation de l'action

La Région Grand Est, en partenariat avec la SNCF, entend agir de manière déterminée sur la problématique du harcèlement subi par les femmes sur le réseau ferré. Chaque année, ce sont environ 80 actes de harcèlement qui sont signalés par SNCF Voyageurs sur le périmètre de la Région Grand Est. Afin d'apporter des réponses adaptées, un comité de pilotage réunissant l'ensemble des parties prenantes (les services de la région, la SNCF, la police, gendarmerie, etc.) assure l'élaboration et le déploiement de diverses actions.

La région s'est fixé trois grands chantiers :

- **Développement de la communication et la prévention dans les transports du réseau FLUO Grand Est :** ce chantier s'inscrit en continuité avec le précédent plan pluriannuel. En effet, en 2021, la Région et SNCF Voyages se sont engagés sur ce volet à travers une relation conventionnelle. Cette convention sera reconduite et enrichie. Le comité de pilotage s'est entendu sur l'élaboration d'un kit de communication afin d'informer et outiller les usagers et le personnel de la SNCF (scénettes, flyers, visuels de type BD, etc.). Des communications visuels et sonores seront réalisées lors des dates clés sur les droits des femmes pour visualiser davantage la thématique ;
- **Développer la formation et la sensibilisation des agents SNCF :** afin d'apprendre à réagir, la Région souhaite nouer des partenariats avec les acteurs engagés sur le sujet (formation StandUP, etc.) afin de proposer une offre de formation dans les gares de la région Grand Est ;
- **Mettre en place de marches exploratoires aux abords des gares SNCF :** en partenariat avec les maries, les acteurs locaux et les maisons de région, des premières marches exploratoires seront expérimentées aux gares Forbach, Saint-Louis et Charleville Mézières.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction Mobilités Ferrées

Partenaires externes : SNCF, Police, Gendarmerie

Modalités de mise en œuvre

Actions de communication et de sensibilisation

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

A définir ultérieurement

Indicateurs de résultat

- Nombre de marches exploratoires réalisées
- Nombre d'actions de communication réalisées
- Nombre d'actions de sensibilisation et de formation
- Nombre d'agents SNCF concernés par la formation

AXE 4 : Développer des actions de soutien en direction des femmes victimes de violences

Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences

N°4.7

Présentation de l'action

Face aux difficultés liées à la mobilité, la Région Grand Est souhaite déployer tout un ensemble de mesures. En effet, La mobilité ne doit plus être un obstacle pour fuir une situation de danger, et réaliser des démarches nécessaires pour sortir d'une situation de violence.

Dans ce cadre, la Région souhaite faire évoluer les modalités du dispositif « Un véhicule pour l'emploi » en élargissant le public éligible aux femmes victimes de violences.

La Région Grand Est est convaincu que ce coup de pouce peut être décisif en faveur de la mise en sécurité d'une femme ou dans le cadre de son processus de fuite et de reconstruction.

Par ailleurs, la Région Grand Est engagera une réflexion avec les associations oeuvrant sur le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes pour cerner et caractériser les besoins en mobilité des femmes accompagnées, afin de proposer un dispositif adapté de prise en charge de leurs frais de transport.

Porteurs de l'action

Directions pilotes : Direction de la Formation pour l'Emploi (Pôle formation IAE et création d'enteprise), Direction des mobilités ferrées et Direction routière

Modalités de mise en œuvre

AMI, subventions

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

5 000 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes ayant répondu à l'AMI
- Nombre de femmes victimes de violences ayant bénéficié du dispositif

PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'ensemble du territoire du Grand Est

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus particulièrement de la discrimination liée au genre, se pose dès le plus jeune âge : éducation, formation, puis parcours professionnel, conciliation des temps professionnels, personnels et familiaux, liberté de circulation, accès aux espaces publics, à la santé, aux sports et aux loisirs, sécurité et intégrité physique, toutes ces problématiques sont encore aujourd'hui sources d'inégalité avérées.

Face à ces constats, la Région Grand Est, consciente que l'égalité entre les femmes et les hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national, a décidé de s'engager pleinement pour faire du Grand Est un territoire exemplaire en matière d'égalité.

Aussi, s'appuyant sur ses compétences, la Région Grand Est entend également déployer, dans le cadre du présent plan, toute une série d'actions venant répondre à des problématiques identifiées dans de nombreux champs d'intervention régionale, qu'il s'agisse de l'orientation et de la formation, de l'entrepreneuriat, du sport et de la santé, ou de la jeunesse.

A l'instar des autres volets du présent plan, la Région Grand Est s'est appuyée sur de nombreux échanges et travaux collaboratifs qui ont été menés tout au long de l'année 2022, qu'il s'agisse notamment :

- Des **rencontres bilatérales** entre Sylvie D'Alguerre, conseillère régionale à l'égalité, et les vice-présidents et vice-présidentes en charge des différentes politiques sectorielles (formation professionnelle, orientation, lycées, développement économique, culture, tourisme, santé, ruralité, …) qui ont permis de dégager des priorités d'actions contenues au présent plan ;

- Du lancement d'une **consultation citoyenne sur la pratique sportive féminine** visant à identifier les freins et les leviers à la pratique sportive féminine, et à l'engagement des femmes dans les instances dirigeantes du sport. Dans le cadre de cette consultation, et des ateliers participatifs qui ont été également mis en œuvre, plus de 400 contributions sont venues enrichir les réflexions de la Région Grand Est pour lutter contre les inégalités liées au genre dans le sport ;

- De l'organisation d'**Assises de la santé des jeunes**, le 4 octobre 2022, au cours desquelles des ateliers ont permis à des jeunes du Grand Est de contribuer aux réflexions menées par la Région pour l'élaboration d'une véritable politique favorisant la santé des jeunes, notamment concernant leur vie affective et sexuelle, objet d'une action dans le cadre du présent plan ;

- D'une journée thématique consacrée à l'égalité professionnelle, le 20 mars 2022, dans le cadre de la révision du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Ce volet s'organise autour de 6 axes et 16 fiches actions :

1. **Axe 1 - Favoriser et encourager la place des femmes dans le milieu sportif**
2. **Axe 2 - Encourager l'égalité et la mixité auprès des publics jeunes**
3. **Axe 3 - Agir pour une meilleure prise en charge de la santé des publics vulnérables**
4. **Axe 4 – Valoriser les femmes dans le milieu culturel**
5. **Axe 5 - Développer des partenariats internationaux autour de l'égalité femmes-hommes**
6. **Axe 6 – Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat**

AXE 1 : Favoriser et encourager la place des femmes dans le milieu sportif

Favoriser la féminisation de la gouvernance des organisations sportives

N°1.1

Présentation de l'action

Les femmes sont très peu présentes dans les instances de gouvernance des organisations sportives.

Pour aider les ligues et comités sportifs régionaux à répondre aux obligations en matière de féminisation des instances dirigeantes (Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France), la Région Grand Est souhaite développer des actions en ce sens.

Dans un premier temps, la collectivité a choisi d'identifier les freins et les leviers à l'engagement des femmes dans les instances dirigeantes. Pour ce faire, en 2022, une enquête a été lancée sur la plateforme participative « Ma Région Demain ». Par la suite, des ateliers en faveur de l'accompagnement des femmes concernant leur prise de responsabilité dans le secteur sportif ont été organisés.

Dès 2023, et dans une première phase, à partir des initiatives susmentionnées, la collectivité régionale envisage de :

- Mettre en place des groupes de travail avec les ligues,
- A partir de l'identification de leurs besoins (cf consultation), travailler sur des thèmes tels que la formation, la conciliation vie familiale et professionnelle, le mentorat, etc,
- Constituer un club des dirigeantes sportives.

Une seconde phase verra la mise en œuvre d'actions concrètes en vue de permettre aux ligues sportives de remplir leurs obligations.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires extérieurs : Ligues sportives

Modalités de mise en œuvre

Travail partenarial

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

A déterminer ultérieurement

Indicateurs de résultat

- Taux de féminisation des instances dirigeantes des ligues et comités sportifs régionaux lors des prochaines élections en 2024-2025

AXE 1 : Favoriser et encourager la place des femmes dans le milieu sportif

Faciliter l'accueil des femmes dans les infrastructures sportives

N°1.2

Présentation de l'action

Afin d'offrir un accueil approprié aux femmes dans les infrastructures sportives, la Région Grand Est a identité deux axes d'actions :

- **Conditionner l'aide régionale aux équipements sportifs à la possible mixité des pratiques**

Dans le cadre de son dispositif de soutien à la rénovation ou la création d'infrastructures sportives, la collectivité régionale conditionnera l'octroi de financements régionaux aux aménagements nécessaires pour faciliter l'accueil de publics mixtes, avec une attention particulière pour le public féminin.

- **Valoriser les clubs sportifs engagés dans l'accueil de publics aussi bien masculins que féminins**

La Région incitera les clubs sportifs de haut niveau à faire de la mixité un objectif de leur développement. Pour cela, dans la révision de son dispositif de soutien aux clubs de haut niveau, la Région assurera un niveau de financement régional de base équitable pour les équipes féminines et masculines, accompagnera par le biais de bonifications toutes les initiatives des clubs pour promouvoir l'activité physique auprès des publics féminins, et valorisera tout projet de création d'une équipe féminine au sein de clubs initialement masculins.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement - Service des Sports

Autres directions concernées : Direction de la Cohésion des Territoires

Modalités de mise en œuvre

Subventions

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

15 M €

Indicateurs de résultat

- Nombre de sections féminines ou mixtes concernées par des nouveaux aménagements sportifs
- Nombre d'initiatives en faveur de l'incitation à la pratique féminine

AXE 1 : Favoriser et encourager la place des femmes dans le milieu sportif

Former les encadrants sportifs aux agissements à caractère sexiste et sexuel

N°1.3

Présentation de l'action

Les violences sexistes et sexuelles touchent l'ensemble des sphères de la société, et le milieu sportif n'y échappe pas.

Face aux chiffres percutants révélés annuellement par la cellule ministérielle qui recense les violences sexuelles dans le sport, la région Grand Est souhaite agir prioritairement auprès des encadrants sportifs et des arbitres.

Concrètement, elle souhaite former l'ensemble des entraîneurs sportifs contre le harcèlement et les agissements sexuels et sexistes.

Les formations viendront repondre à plusieurs enjeux tels que la sensibilisation des agents sur la nécessité de vigilance et d'une prévention renforcée vis-à-vis de ces problématiques, mais également de disposer d'outils sur les suites à engager lorsqu'un signalement leur est communiqué.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement - Service des Sports

Modalités de mise en œuvre

Formation

Calendrier

2023 - 2024 - 2025

Moyens estimés

30 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre d'encadrants et arbitres formés

AXE 2 : Encourager l'égalité et la mixité auprès des publics jeunes

Améliorer l'attractivité des filières professionnelles scientifique, technique et numérique pour les femmes

N°2.1

Présentation de l'action

Les filières scientifiques, techniques et numériques souffrent d'une sous-représentation des femmes, ce qui accentue fortement les difficultés de recrutement des compétences indispensables aux capacités d'innovation de ces filières stratégiques et d'avenir. Fort de ce constat, la Région souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt en avril 2023 pour les trois prochaines années qui visera à engager un plan global de sensibilisation d'information et de promotion des disciplines scientifique et technique et des métiers de ces filières à destination des jeunes filles et des femmes de notre région. Des assises régionales « Femmes et carrières scientifiques » seront organisées à l'automne 2023.

Dans le cadre de ce plan les objectifs suivants sont visés :

- Tripler les animations destinées à promouvoir les disciplines scientifique et technique auprès des enfants,
- Tripler les interventions de femmes « inspirantes » engagées dans les carrières scientifique technique et numérique auprès des jeunes filles et des jeunes femmes de la Région Grand Est,
- Promouvoir la connaissance des métiers scientifique, technique et numérique auprès des jeunes filles et de jeunes femmes,
- Engager un plan de communication régional global autour de cette thématique à travers une série d'événements et de manifestations dédiées.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations

Modalités de mise en œuvre

Appel à manifestation d'intérêt

Calendrier

2023-2024-2025

Moyens estimés

200 000 € par an

Indicateurs de résultat

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre d'interventions de femmes inspirantes
- Réalisation d'un plan de communication

AXE 2 : Encourager l'égalité et la mixité auprès des publics jeunes

Agir pour promouvoir la mixité des métiers dans les entreprises

N°2.2

Présentation de l'action

L'insertion et l'autonomie économique des femmes constituent un enjeu sociétal, social et économique essentiel. Elles ne peuvent être dissociées d'une action durable pour l'égalité professionnelle.

Afin de répondre aux enjeux de l'égalité professionnelle tout en favorisant l'autonomie économique des femmes, la Région s'est donné plusieurs objectifs :

- Constituer un réseau d'entreprises exemplaires sur la question de l'égalité professionnelle,
- Intégrer le réseau des Ambassadeurs et Ambassadrices métiers Orient'Est, avec une approche mixité des métiers. L'objectif est d'intégrer 50 ambassadeurs métiers sur la question de la mixité des métiers dans le réseau,
- Accentuer la collaboration avec l'association « Femmes Egalité Emploi » dans le cadre de l'opération "Egalité et Mixité Professionnelles : poursuivons l'action". C'est une démarche qui poursuit l'action de soutien auprès des entreprises du Grand Est pour les éclairer et les accompagner dans le cadre de négociations sur le volet de l'Egalité professionnelle. C'est un bon levier pour aborder la question de la mixité professionnelle en complément des actions de lutte contre les inégalités,
- Développer à l'échelle du Grand Est, « Egalité professionnelle en outils » mise en œuvre par le réseau des CIDFF de la région.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Partenariats

Calendrier

2023 – 2024 – 2025

Moyens estimés

200 000 € par an

Indicateurs de résultat

- Nombre d'entreprises engagées

AXE 2 : Encourager l'égalité et la mixité auprès des publics jeunes

S'engager pour la promotion de la mixité dans les métiers de l'artisanat

N°2.3

Présentation de l'action

Dans l'artisanat, un actif sur quatre est une femme malgré le fait qu'en trente ans la part des dirigeantes d'entreprises artisanales a doublé. Un tiers des salariés dans le secteur de l'artisanat sont des femmes et un apprenti sur quatre formé à un métier issu de ce secteur est une femme. Des disparités importantes sont observées selon les métiers du secteur de l'artisanat. A titre d'exemple on observe seulement : 18,10 % de femmes dans les métiers de bouche (boulangerie, boucherie, charcutière-traiteur…), et 2,8 % de femmes ébénistes…

La Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) Grand Est valorise chaque année des femmes exerçant un métier de l'artisanat avec les « Trophées Madame Artisanat ». La Région propose de s'appuyer sur l'expertise de la CMA Grand Est afin de décliner ce trophée pour des candidates engagées dans des filières de l'artisanat non mixtes. La Région veillera à ce que les acteurs de la promotion des métiers de l'artisanat qu'elle soutient prennent en compte la question et les enjeux de la mixité professionnelle. Une attention sera portée sur les métiers stratégiques. Les lauréates de ce Trophée pourront intégrer le réseau des ambassadeurs et ambassadrices métiers de la Région.

La Région s'engage à diffuser les offres d'apprentissage sur les métiers très genrés auprès des publics sur son site d'offre de stages : Expérience Pro, ainsi qu'à promouvoir la mixité de ces métiers genrés avec de fortes tensions de recrutement et un impact sociétal important sur Orient'Est.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2023 – 2025

Moyens estimés

200 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre de lauréates récompensées sur le territoire Grand Est
- Nombre de ces lauréates intégrées dans le réseau des ambassadrices métiers
- Nombre d'offres en alternance et de recrutement sur Expérience Pro

AXE 3 : Agir pour une meilleure prise en charge de la santé des publics vulnérables

Soutenir des projets en offres mobiles de prévention, de dépistage et de promotion de la santé des femmes

N°3.1

Présentation de l'action

Face à l'expansion des zones sous denses du point de vue médical, la Région se saisit de la problématique de la mise à distance de l'offre de soins pour faciliter la vie des habitants du Grand Est qui pour des raisons diverses ne peuvent se rendre dans les établissements de santé.

Les femmes représentent un public vulnérable particulièrement concernées par la problématique de l'accès aux soins.

Afin d'améliorer la prise en charge des femmes en palliant au frein de la mobilité, la Région a pour ambition de lancer à un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Soutien en investissements à des projets en offres mobiles de prévention, de dépistage, de promotion de la santé et de soins ».

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Santé

Partenaires externes :

- Agence Régionale de Santé
- Préfecture
- Assurance Maladie

Modalités de mise en œuvre

Appel à manisfestation d'intérêt

Calendrier

Octobre 2022 : Lancement de l'AMI

Mai 2023 : Désignation de lauréats

Moyens estimés

2,25 Millions €

Indicateurs de résultat

- Nombre de véhicules éco responsables assurant d'ici 2024 les fonctions prévues
- Nombre de citoyens patients bénéficiaires par tranches d'âges, par territoires

AXE 3 : Agir pour une meilleure prise en charge de la santé des publics vulnérables

Soutenir les femmes en situation de handicap en matière de santé

N°3.2

Présentation de l'action

L'accès à des soins standards, rendu encore plus complexe par l'expansion des zones sous denses médicalement et la concentration des plateaux techniques, constitue un enjeu majeur pour les personnes en situation de handicap. Plus que pour tout autre citoyen-patient, il est essentiel que ces dernières puissent bénéficier de soins adaptés tant du point de vue du niveau que des fréquences. Le risque documenté est le renoncement aux soins, au suivi et au dépistage et plus particulièrement en gynécologie ou dans le champ des soins dentaires.

Afin de soutenir des actions expérimentales en matière d'organisation de parcours de soins des femmes en situation de handicap, la Région lance un appel à manifestation d'intérêt « Accès aux soins et au dépistage des femmes en situation de handicap ». Il a pour finalité de rendre lisible des organisations qui permettent de faciliter l'accès aux soins et aux dépistages en ville et à l'hôpital afin qu'elles puissent être modélisées et reproduites.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Santé
Partenaires externes : Agence Régionale de Santé, Fédération Hospitalière de France, Assurance Maladie, Conseils départementaux et associations

Modalités de mise en œuvre

Appel à manifestation d'intérêt

Calendrier

2024 : Lancement de l'AMI

2025 : Désignation des lauréats

Moyens estimés

60 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement pour chacun des trois projets lauréats

Indicateurs de résultat

- Nombre de dossiers déposés
- Nombre de femmes ayant bénéficé d'un accompagnement dans le cadre des projets lauréats

AXE 3 : Agir pour une meilleure prise en charge de la santé des publics vulnérables

Favoriser l'information des femmes sur les infections sexuellement transmissibles et les conduites à risque

N°3.3

Présentation de l'action

Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) concernent tous les citoyens et notamment les jeunes de 15 à 29 ans. Si la plus connue est le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), il en existe d'autres toutes aussi importantes : HPV (papillomavirus humains) chlamydiae, syphilis, gonococcie, hépatite B et C, etc.

Une attention particulière sera portée autour des HPV, infection sexuellement transmissible virale la plus fréquente et qui causent des cancers chez les femmes comme chez les hommes. Une sensibilisation auprès de l'ensemble des jeunes s'avère donc nécessaire.

Les IST sont souvent asymptomatiques : les personnes peuvent être porteuses de l'agent pathogène (bactérie, virus, champignon) sans le savoir. Ces maladies peuvent alors devenir chroniques, ou conduire à des conséquences graves et être transmises aux partenaires sexuels.

L'information et la prévention sont au cœur de cette démarche visant à lutter contre les discriminations, la sérophobie, le renoncement à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par défaut d'information.

Afin de prévenir les conduites à risques chez les jeunes, la Région souhaite :

- Soutenir les acteurs régionaux impliqués dans les campagnes d'information – de prévention relatives « la Vie Affective et Sexuelle » des jeunes de 15 à 29 ans,
- Positionner la Région comme partenaire des prochaines éditions de la Semaine de la Santé Sexuelle,
- Contribuer à la généralisation dans le Grand Est de l'initiative engagée par le Groupe Hospitalier de l'Est de la Meurthe-et-Moselle de Lunéville.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Santé

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Partenaires externes : ARS, Fédération Hospitalière de France, Conseil régional des jeunes, Assurance Maladie, Conseils départementaux et associations.

Modalités de mise en œuvre

Organisation de webinaires ; Soutien à la semaine Santé Sexuelle des jeunes ; Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Calendrier

2024

Moyens estimés

AMI : 90 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement

Indicateurs de résultat

- Nombre de webinaires organisés
- Nombre de dossiers retenus dans le cadre de l'AMI
- Nombre de bénéficiaires des projets lauréats de l'AMI.

AXE 4 : Valoriser les femmes dans le milieu culturel

Remettre sur le devant de la scène des femmes effacées de la mémoire historique

N°4.1

Présentation de l'action

La Région Grand Est prévoit la construction à Schirmeck (Bas-Rhin) d'un lieu de mémoire, pour rendre hommage aux morts d'Alsace-Moselle pendant la seconde guerre mondiale, et ainsi prendre en compte, de manière globale, toutes les victimes de ce territoire annexé par l'Allemagne entre 1940 et 1945 : soldats incorporés de force dans l'armée allemande, soldats de l'armée française, résistants, juifs, homosexuels, femmes, enfants, personnes en situation de handicap mental … sont autant de victimes dont les noms seront inscrits à l'intérieur de ce monument.

Au-delà d'un projet traditionnel d'affichage de noms sur un mur, il s'agira ici de bâtir un lieu mémoriel prenant en compte toutes les victimes, sans exception, avec l'aide de l'outil numérique. Il s'agira de donner à voir et à connaître ces victimes et leurs spécificités, en valorisant des noms, des visages, des histoires. Un système d'écrans et de projection numérique, avec bornes interactives, permettra de découvrir les itinéraires personnels de différentes victimes.

Dans le cadre de la construction de ce lieu, la Région Grand Est souhaite notamment mettre en avant les femmes qui ont été les victimes de ce conflit. Trop souvent oubliées, les femmes ont en aussi payé un lourd tribut à la guerre. Cependant, aucune trace ne vient témoigner de leur engagement. Grâce à un travail éducatif, qui sera mené par des jeunes, en lien avec des acteurs culturels, l'objectif sera de venir mettre en lumière et de valoriser les parcours de ces femmes, effacées de la mémoire collective, afin de montrer que l'engagement, le dévouement et le courage, sont également féminins.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Culture

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Actions pédagogiques

Calendrier

2025

Moyens estimés

A définir ultérieurement

Indicateurs de résultat

A définir ultérieurement

AXE 4 : Valoriser les femmes dans le milieu culturel

Valoriser les femmes issues du milieu artistique

N°4.2

Présentation de l'action

La présence des femmes dans les programmations artistiques reste moins visible que celles des hommes.

L'observatoire égalité femmes-hommes 2022 publié par le Ministère de la Culture, révèlent quelques chiffres saillants :

- Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse, les femmes réalisent en moyenne 38% des représentations programmées,
- Dans la programmation des théâtres nationaux, la part des femmes autrices a progressé mais reste très faible : 26% en 2018-2019, contre 5% dix ans auparavant,
- Sur environ 1 300 représentations d'opéra, moins d'une sur cinq est mise en scène par une femme au cours de la saison 2020-2021.

Fort de ce constat, la Région souhaite soutenir les femmes du Grand Est présentes dans le milieu artistique en valorisant leurs profils. Par cette action de mise en valeur, la collectivité régionale entend encourager les jeunes femmes à s'investir dans ce domaine.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Culture

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement

Modalités de mise en œuvre

Communication

Calendrier

2024 - 2025

Moyens estimés

A definir ultérieurement

Indicateurs de résultat

- Nombre de femmes artistes valorisées

AXE 5 : Développer des partenariats internationaux autour de l'égalité femmes-hommes

Œuvrer pour mettre en place des actions égalité au niveau transfrontalier, européen et international

N°5.1

Présentation de l'action

La Région est consciente que l'égalité femmes-hommes n'est pas uniquement une question infra-régionale ou nationale, mais une problématique à traiter avec une approche plus globale, aux niveaux européen et international. C'est la raison pour laquelle la collectivité régionale a fait le choix d'intégrer cette thématique de façon transversale au titre de sa politique de coopération internationale.

Ainsi, dans la majorité de ses projets, la Région prend en considération et y intègre la dimension de l'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs, la Région Grand Est souhaite organiser chaque année un événement international ouvert à tous laissant la parole aux femmes et aux hommes, afin de mettre en lumière les inégalités dont les femmes sont victimes.

Cette journée sera l'occasion de sensibiliser le grand public et de vulgariser la thématique par des regards croisés avec des témoignages de personnalités internationales (pouvant être issues par exemple des régions partenaires).

Afin que cet événement ne soit pas un rendez-vous unique, il sera amené à être organisé chaque année sur le territoire du Grand Est à l'occasion de la journée des droits des femmes avec une thématique renouvelée.

Porteurs de l'action

Direction pilote :

- Direction du Rayonnement Transfrontalier International et de l'Europe
- Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Modalités de mise en œuvre

Communication, évenementiel, subventions

Calendrier

2023 – 2024 - 2025

Moyens estimés

A definir ultérieurement

Indicateurs de résultat

- Nombre de participants,
- Nombre de partenaires,
- Nombre de projets financés.

AXE 6: Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat

Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des entreprises

N°6.1

Présentation de l'action

Dans le cadre du SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et dans le cadre du présent plan d'actions, la Région Grand Est souhaite déployer une démarche en direction des entreprises afin que ces dernières s'engagent davantage en matière d'égalité femmes-hommes.

Elle organisera ainsi une demi-journée de concertation avec les entreprises du Grand Est pour identifier les freins et les besoins, ce qui permettra d'identifier un ensemble de pistes visant à accompagner les entreprises vers une meilleure prise en compte de ce sujet.

Cette journée vise notamment à informer et sensibiliser les entreprises sur les obligations légales (index égalité notamment) et les labellisations existantes (label AFNOR).

En outre, des actions de sensibilisation auprès des entreprises seront également mises en œuvre dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fédération Régionale des Centres d'Informations aux droits des femmes et des familles du Grand Est, en prenant appui sur l'action menée par le CIDFF du Bas-Rhin (« Egalité professionnelle en outils) qui sera déployée à l'échelle du Grand Est.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de Compétitivité et de la Connaissance

Autres directions concernées : Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Modalités de mise en œuvre

Evénementiels ; Actions de sensibilisation

Calendrier

2023 – 2024 - 2025

Moyens estimés

30 000€

Indicateurs de résultat

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées

AXE 6 : Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat

Soutenir et promouvoir l'entreprenariat des femmes

N°6.2

Présentation de l'action

Dès 2018, l'Etat, la Région Grand Est, la Bpifrance, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et la BNP Paribas ont uni leurs efforts pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin dans la région Grand Est. Cette volonté s'est traduite par la signature d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un plan d'actions régional. En mars 2021, la signature d'un nouvel accord-cadre national pour la période 2021-2023 a permis la reconduction du partenariat régional entre les cinq partenaires.

Cinq grands axes de développement de l'entrepreneuriat féminin sont identifiés pour la nouvelle période du partenariat dans le Grand Est :

- L'accompagnement à la création-reprise et au développement d'entreprises dirigées par les femmes,
- Le développement de l'accès aux outils financiers,
- Le développement des actions dans les territoires fragiles et auprès des publics jeunes,
- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la sensibilisation et la communication,
- Formation, information et animation des acteurs régionaux de l'entrepreneuriat pour améliorer les synergies entre eux et favoriser la création-reprise d'entreprise par les femmes (axe transversal).

Porteurs de l'action

Directions pilotes :

- Direction de Compétitivité et de la Connaissance
- Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Partenaires extérieurs : Bpifrance, Caisse d'Epargne Grand Est, BNP Paribas

Modalités de mise en œuvre

Convention de partenariat

Calendrier

2023

Moyens estimés

40 000 €

Indicateur de résultat

- Nombre d'actions soutenues
- Nombre de femmes bénéficiaires

AXE 6 : Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat

Mettre en place des actions favorisant le leadership féminin

N°6.3

Présentation de l'action

Depuis 2020, la Région Grand Est porte le programme de leardship féminin « Elles Osent en Grand Est ». Destiné à 12 porteuses de projets âgées entre 25 et 35 ans, ce dispositif propose 4 temps de rencontre en Grand Est durant lesquels les participantes bénéficient d'ateliers pratiques centrés autour de la voix, la confiance en soi, des temps de rencontres avec des personnalités inspirantes, etc. L'accompagnement est complété par une mission professionnelle au Québec permettant de découvrir d'autres façons d'appréhender le leadership.

Il entend donner aux femmes sélectionnées 3 clés fondamentales :

- Des clés pour oser : en dépassant certains freins que les femmes pourraient avoir
- Un réseau : il peut s'agir de mise en relation, d'échanges, de contacts mais aussi de faire connaître les dispositifs d'aide de la collectivité régionale
- De la visibilité : faire connaître et valoriser ces femmes et leurs potentiels.

Fort du succès de ce dispositif, la Région a décidé de le reconduire pour les trois prochaines années.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Partenaires externes :
Office franco-québécois pour la jeunesse

Modalités de mise en œuvre

Programme spécifique

Calendrier

2023 – 2024 - 2025

Moyens estimés

Budget annuel de 120 000 €

Indicateurs de résultat

- Nombre de femmes accompagnées

AXE 6 : Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur des sujets économiques et d'entreprenariat

Favoriser la mixité dans les très petites entreprises à travers une aide à l'aménagement des locaux

N°6.4

Présentation de l'action

Si des efforts notables ont été réalisés pour renforcer l'égalité et la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes, en réalité, leur concrétisation au sein des entreprises est encore difficile à atteindre.

Comme le stipule le code du travail, les entreprises doivent adapter et aménager leurs locaux en offrant des vestiaires et des installations sanitaires séparés pour les femmes et les hommes.

Par le biais d'un appel à manifestation d'intéret, la Région Grand Est souhaite aider les petites entreprises à respecter les obligations légales, tout en les incitant à s'impliquer dans une démarche d'égalité.

Les entreprises représentant des métiers en tension seront priorisées afin de contribuer à l'embauche de jeunes femmes.

Porteurs de l'action

Direction pilote : Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports

Partenaires extérieurs : Chambres de métiers, organisations professionnelles

Modalités de mise en œuvre

Appel à manifestation d'intérêt

Calendrier

2024 - 2025

Moyens estimés

100 000€

Indicateurs de résultat

- Nombre d'entreprises aidées
- Impact sur le recrutement

CONCLUSION

Ce deuxième plan régional est un acte important de la Région Grand Est dans le combat qu'elle a choisi de mener en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il intervient encore dans un contexte marqué par une prise de conscience aigüe des effets néfastes provoqués par les comportements sexistes et discriminants envers les femmes, et s'inscrit dans la continuité d'une action engagée avec volontarisme par le Conseil Régional depuis 2016.

Ce plan d'actions a vocation à ne pas rester figé dans le temps, il s'enrichira des réflexions que la Région Grand Est entend poursuivre tout au long de la durée du plan sur le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour assurer le déploiement et le suivi du plan d'action régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément au caractère transversal de cette politique, la Région Grand Est s'appuiera sur la mobilisation de l'ensemble des services et agents impliqués dans sa mise en œuvre.

Cette mise en œuvre sera coordonnée par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement en s'appuyant sur :

- Un comité de pilotage présidé par Sylvie D'Alguerre, Conseillère Régionale déléguée à l'égalité, en présence des élus thématiques concernés. Ce COPIL veillera au bon déploiement des actions au regard du plan établi. Il sera également chargé de valider, suivre, voire de réajuster la stratégie globale. Il se réunira une fois par an ;

- Des comités techniques, composés des différentes directions concernées par la mise en œuvre du plan. Ils se réuniront deux fois par an et auront pour objet d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnel des différentes actions du plan.

Par ailleurs, la Région Grand Est s'appuiera sur le travail mené par le Conseil Economique Social et Environnemental du Grand Est, dans le cadre de la mission d'observation que la seconde assemblée régionale souhaite initier autour de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle de notre territoire.

Chaque année, le plan d'actions fera l'objet d'un bilan dans le cadre du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, lequel doit être soumis à l'assemblée régionale préalablement au vote du budget.

FEMMES

HOMMES

La Région Grand Est